

A propos du droit de vote communal pour les immigrés

VIVE LA XENOPHOBIE !?

L'ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés) avait organisé depuis 1981 trois festivals de l'immigration. Hommes politiques et organes de presse s'en étaient félicités et avaient relevé la grande richesse culturelle ainsi exprimée que représentait la présence à Luxembourg de quelque 95 000 étrangers. Malgré des tables rondes, pancartes et discours l'ASTI n'avait pas réussi à centrer le débat public sur ce qu'elle estimait être la raison première de son festival: mobiliser étrangers et Luxembourgeois en faveur du droit de vote des immigrés aux élections communales.

Avec le festival de 1984, qui a eu lieu du 6 au 8 avril, c'est chose faite. Tous les quotidiens ont pris position ou relaté les prises de position de leur parti ami. C'est un succès pour l'ASTI. Mais si l'on fait les comptes, l'ASTI doit bien parler d'un échec: le PCS, le PD et le PSI se sont prononcés sans équivoque contre une révision constitutionnelle accordant le droit de vote aux étrangers, les voix des POSL et PCL ne suffiront pas pour le faire.

Si l'ASTI clame aujourd'hui sa déception devant les PCS et PD qui auraient ainsi renié leur signature apposée en 1981 sous la plate-forme de l'ASTI prônant le droit de vote des immigrés (cf. dossier in "forum" No 47/11.4.81), elle est certes dans son rôle, mais elle oublie que ces signatures étaient assorties de nuances et de restrictions qu'elle avait tort de négliger (cf. "forum" No 49/4.7.81). J'ai ici même intitulé un article sur un débat avec les partis sur cette question par "Dire oui et penser non" ("forum" No 51-52/7.11.1981). Cette fameuse signature des PCS et PD n'était qu'hypocrisie dès le début. Les prises de position actuelles des Kraemer, Lulling, Henckes sont, malheureusement, dans la logique de ce qui a précédé.

Est-ce à dire que le travail de l'ASTI a été vain? Je ne le pense pas. Par ces interpellations incessantes elle a réussi, p.ex. à faire insérer dans le programme gouvernemental de 1979 une déclaration d'intention prévoyant que le droit de vote pour les chambres professionnelles serait octroyé aux immigrés. En 1983, nous avons pu suivre pour la première fois un débat à la Chambre des Députés sur un des problèmes majeurs qui se posent aux étrangers: celui de la scolarisation de leurs enfants.

Mais ces deux initiatives ont eu des effets quasi nuls. Pour ce qui est des élections aux chambres professionnelles, le gouvernement a dû se rendre compte qu'il existe un problème constitutionnel et qu'une loi dans ce sens n'est donc pas possible pour le moment. (Reste l'espoir qu'au moins cet article (lequel?) de la Constitution sera déclaré révisable avant le 17 juin 1984.) Pour ce qui est des problèmes scolaires, le Ministre de l'Education Nationale s'est borné dans ses "lettres de mai" de 1982 et 1983 à recommander aux administrations communales d'intégrer les cours de langue maternelle dans la grille-horaire de l'école

primaire (cf "forum", No 61/29.1.1983, p. 35). Un débat au dernier Festival de l'Immigration nous a appris que seules quatre communes (Esch/Alzette, Differdange, Ettelbruck, Diekirch) ont fait des efforts dans ce sens: 4 % des enfants étrangers scolarisés au Luxembourg en profitent! 96 % doivent toujours renoncer à leurs après-midis libres pour apprendre la langue de leurs parents.

Le Ministre de la Famille a le mérite d'avoir souligné, pour la première fois, dans son rapport budgétaire de novembre 1983, que "les besoins et aspirations légitimes des travailleurs migrants et de leurs familles, besoins qui se traduisent par un manque de logements à régime locatif et à loyers acceptables pour les bas salaires, n'ont pas été pris en considération." C'est très clair! Mais là encore je n'ai pas connaissance de mesures qui auraient été prises à la suite de cette constatation.

Ces faits, cette carence du pouvoir politique, au niveau national mais surtout au niveau communal - car en grande partie les problèmes des immigrés sont solubles à ce niveau-là - font que ni l'ASTI ni les immigrés ni les Luxembourgeois clairvoyants ne peuvent plus faire confiance à Madame A. Lulling (PCS) ou à Monsieur J.Y. Henckes (PD) qui ont déclaré au débat politique de ce 4e Festival que "le droit de vote est une fausse solution" et qu'"il faut travailler à résoudre les problèmes concrets". Ce ne sont là que des subterfuges démagogiques contredits par les faits. Ce n'est qu'au moment où les immigrés auront un droit politique que les politiciens bourgeois se mettront à chercher sérieusement des solutions à leurs problèmes!

Il n'est donc que logique que les partis de droite refusent précisément ce droit de vote, car il risquerait de devenir un moyen de pression aux mains de la couche sociale la plus défavorisée de notre société. Les belles paroles sur l'intégra-





tion des étrangers dont ces politiciens et politiciennes aiment égrener leurs discours de dimanche volent en éclat au moment où le problème est posé en termes politiques. C'est ce qu'il fallait démontrer.

Mais il y a pire. Les partis politiques au pouvoir pensent même pouvoir tirer un capital électoral de leur refus du droit de vote pour les immigrés. Le secrétaire général du PCS, J.-P. Kraemer, se base sur "la grande majorité des Luxembourgeois" pour justifier la position de son parti "qui n'a pas le droit de violer l'opinion publique" (LW 6.4.1984). D'où la connaît-il? Il n'hésite pas à frapper quelques coups bas pour attirer cette opinion publique de son côté, en prétendant p.ex. que les avocats du droit de vote seraient les premiers à refuser de prendre en auto-stop un Cap-Verdien ... Dans "CSV-Profil" (LW, 13.4.84) son collègue Richard Ries accentue le tir, en-dessous de la ceinture: Il n'hésite pas à affirmer que "les activistes luxembourgeois, qui tirent les ficelles de ces revendications outrées des immigrés, telles qu'elles furent exprimées dimanche dernier à Limpertsberg, ont en vue leurs propres ambitions: arriver par ce courant au pouvoir dans l'Etat comme dans les communes, et non pas en priorité les intérêts de la grande majorité de nos concitoyens étrangers. (...) Même et surtout les tireurs de ficelles gauchistes! En ce qui concerne les sympathisants bien intentionnés, idéalistes et en partie fourvoyés, ils devraient se rendre compte, à la lumière de meilleures informations, qu'ils sont en train d'être abusés comme idiots utiles d'une poignée de fanatiques" (traduction m.p.). Cet auteur aussi se garde bien d'écrire ses niaiseries en français, quelque étranger pourrait lui répondre. Son article montre très bien qu'il ne s'agit plus d'argumenter pour expliquer le refus du droit de vote, mais qu'il s'agit tout juste d'agiter, d'éveiller la peur de l'étranger, de faire de la démagogie. Sinon comment comprendre cet étrange "argument" que le droit de vote aux élections communales(!) risque d'ouvrir les portes à une invasion d'étrangers aux emplois de la fonction publique (Etat, communes, CFL, institutions para-étatiques) réservés par la loi, dont l'abrogation n'a jamais été revendiquée, aux seuls citoyens de nationalité luxembourgeoise?

Le comble est atteint par une lettre ouverte, soi-disant signée par 400 personnes conduites par

Charles Malané, connu pour ses convictions nationalistes, et que publie le LW le 14.4.1984: Les auteurs protestent, en luxembourgeois bien sûr, contre le gouvernement portugais qui manquerait de compréhension envers le Luxembourg qui veut se protéger contre une inondation d'émigrés portugais en cas d'adhésion du Portugal à la C.E. C'est une raison de plus pour refuser tout droit politique à ces gens. "Si nous accordons quelque droit politique à ces gens, nous lâchons entièrement le gouvernail et ce seront eux qui dicteront la direction. Ce serait le début de la fin! (...) Nous exigeons que nos hommes politiques ne cèdent à aucune pression. Le Luxembourg aux Luxembourgeois!"



(...) Sans la nationalité luxembourgeoise aucun droit politique ne doit être accordé et sans la langue luxembourgeoise, aucune nationalité luxembourgeoise ne doit être accordée! Ce n'est qu'ainsi que le Luxembourg est conservé aux Luxembourgeois." (traduction m.p.) J'avoue que cette lettre m'inquiète beaucoup. Une telle xénophobie irrationnelle est très difficile à contrer, car les arguments rationnels lui sont incompréhensibles. Un de nos pays voisins en a fait l'expérience il y a à peine 50 ans, et nous à sa suite; nous pourrions donc savoir où de tels débordements démagogiques peuvent conduire... (1).

Même la rédaction du "Luxemburger Wort" avait senti le danger qu'il y avait à publier une telle lettre, laissant au seul "Journal" du PD la lourde responsabilité de le faire, il y a deux mois. Mais, le 14 avril 1984, le LW s'est ravisé, et pas à n'importe quel moment: il publie la lettre de Mallané et consorts en-dessous d'une lettre ouverte de plusieurs curés, vicaire général en tête, en faveur du droit de vote des immigrés! La tactique est claire: Cette lettre prônant "une cohabitation basée sur l'égalité des droits" était connue à la rédaction et aux partis politiques dès la semaine du 2 au 7 avril. Vite le secrétaire général du PCS a été invité, ou s'est invité, à donner à la page 3 une interview dans laquelle il refuse de façon catégorique le droit de vote (6.4.) Le lendemain du festival, toujours à la page 3, un compte-rendu de la table ronde politique rassure les lecteurs que le PCS n'est pas le seul à refuser le droit de vote: PD et PSI l'épaulent (9.4.). Le 13.4., dans le "CSV-Profil" Richard Ries vide de nouvelles poubelles sur les immigrés et les Luxembourgeois qui les soutiennent dans leur

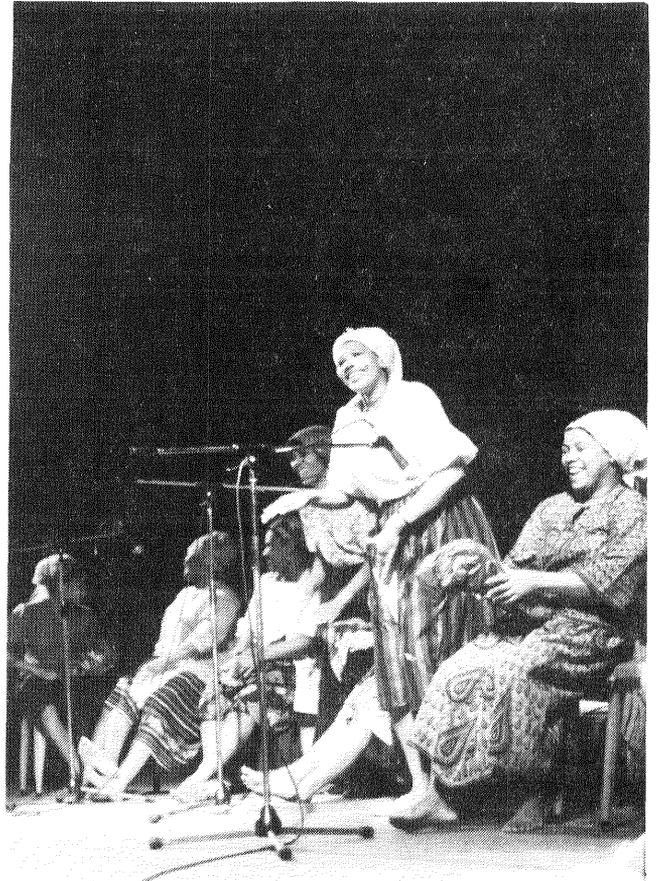
lutte. Maintenant le terrain est préparé pour cette lettre insolite sortie des milieux de l'Eglise et signée pas par n'importe qui, dont il faut donc craindre qu'elle ne fasse réfléchir certains lecteurs du LW. Pour limiter les dégâts on la place à la page 30, derrière les sports, et on lui annexe deux prises de position contraires qui ne font pas grand cas des principes chrétiens de tolérance et d'accueil de l'étranger: la lettre de Malané, repêchée du tiroir, et une ancienne résolution de l'"Actioun Lëtzebuergesch". Par ailleurs nous croyons savoir qu'une lettre de Mgr. Schiltz répliquant à l'interview de M. Kraemer et réfutant ses pseudo-arguments a été refusée par le LW.

En France ce furent les partis de l'extrême droite qui ranimèrent la xénophobie pour remporter, il faut le dire, certains succès électoraux. Au Luxembourg, tout laisse croire que des partis qui se disent "du milieu" renchérissent dans cette direction dans l'espoir de l'emporter le 17 juin prochain. Personne ne leur dénie le droit de s'opposer au droit de vote des immigrés aux élections communales. Mais personne n'avait jusqu'ici délaissé le terrain de la discussion sereine et calme. Se rendent-ils compte de la responsabilité qu'ils ont en déchaînant les esprits de la peur et de la haine de l'étranger par leurs interventions démagogiques?

Cette évolution du PCS serait-elle due à la fraîche adhésion de Madame A. Lulling? Son ancien parti, le "SdP", avait déjà essayé de remporter les élections communales de 1981 en insistant sur son attitude hostile au droit de vote des immigrés, avec le succès que l'on sait ... Est-ce elle qui a incité le Parti Chrétien Social à se défaire d'une attitude de sympathie prudente pour l'ASTI et à s'opposer aux enseignements et recommandations de l'Eglise?

J'avoue que je ne puis m'imaginer qu'un parti aussi bien établi se laisse aussi facilement influencer par une nouvelle venue. N'oublions pas ses réserves exprimées au moment de sa signature sous la plate-forme de l'ASTI et les tergiversations de ses représentants à d'autres tables rondes. Toujours est-il que personne avant Madame Lulling n'avait pris, au nom du PCS, aussi nettement ses distances avec l'Eglise. A la question de savoir ce que son parti pense de l'avis de la Commission diocésaine pour la pastorale des migrants qui s'est déclarée "*favorable à la mise en route d'un processus devant aboutir dans un délai raisonnable à l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux immigrés sur le plan communal*" ("forum", No 58/25.9.82, p. 34), elle a vertement répondu: "*La commission diocésaine est une chose, le programme du PCS en est une autre. Eglise et parti sont deux choses différentes. Notre parti s'appelle d'ailleurs parti chrétien social et non pas parti catholique social (...)*".

L'Eglise en tout cas devra prendre conscience du fait que dans cette discussion LW et PCS ont montré qu'ils n'ont que faire de leurs allégations chrétiennes quand il s'agit de défendre les valeurs de la petite et moyenne bourgeoisie, pour qui le droit de vote est un des rares "droits" qui les distingue, dans leur dépossession du pouvoir réel, des couches inférieures que constituent les immigrés. En jouant avec le réflexe xénophobe de ces classes dites moyennes PCS et PD empêchent une solidarité de toutes les classes exclues du pouvoir. A. Hoffmann, représentant du PCL à la table ronde, a certainement vu juste en disant que la querelle du droit de vote n'est pas l'enjeu principal, mais que les luttes sociales, où immigrés et ouvriers autochtones devront prendre



Le groupe cap-verdien 'Tjarama' au festival de l'immigration de l'ASTI 1984

conscience de leurs intérêts communs, ont la priorité, quitte à voir dans ce combat pour le droit de vote un terrain de bataille de la classe ouvrière réunie. En ce sens les partis bourgeois ont bien compris que cette querelle pour le droit de vote est hautement symbolique et significative.

R. Ries (LW, 24.4.1984) est très franc quand il dit la peur du PCS de voir les partis de gauche remporter la plupart des votes immigrés (ce qui, à mon avis, est loin d'être évident, car les femmes voteraient aussi!).

Les partis de droite ne font que répéter l'attitude qu'ils avaient prise au 19e et au début du 20e siècle quand il s'agissait d'accorder le droit de vote aux ouvriers et aux femmes. Il est donc à craindre (?) que la Commission diocésaine dans son avis déjà cité n'ait vu très juste quand elle écrit: "*Nous estimons que ce serait un grand risque pour la paix civile et sociale du pays que de barrer à jamais l'accès à tous les droits politiques à plus d'un quart de la population.*" (Encore faut-il dire qu'avec toutes les conditions prévues (durée de séjour, âge, ...) seuls quelque 20 000 étrangers pourraient sans doute effectivement exercer le droit de vote!) En tout cas les réactions houleuses des spectateurs, provoquées par le baratin méprisant de certains députés, lors du débat politique au 4e Festival laissent prévoir un durcissement très net de l'attitude des immigrés. On ne saurait leur en vouloir.

m.p. (20.4.84)

P.S.: L'Eglise, à mon avis, a encore une autre leçon à tirer de cette discussion. La lettre ouverte en faveur du droit de vote, signée par Mgr. M. Schiltz, plusieurs curés-doyens, curés, vicaires et autres responsables de l'Eglise, a été, d'après mes souvenirs, la première, depuis longtemps, à être intégralement publiée par tous les

quotidiens luxembourgeois. Ce qui confirme la thèse soutenue depuis toujours par "forum": une Eglise engagée au côté des défavorisés est mieux respectée et prise au sérieux par la société, y compris par ses adversaires, et peut donc mieux remplir son rôle d'annonciatrice de la Bonne Nouvelle, qu'une Eglise qui prend de faux égards pour des raisons partisans. Certes elle n'évitera pas la Croix, mais une Croix qui rassemble.

(1) Qu'il me soit permis à cet endroit de critiquer aussi la stratégie de l'ASTI: Elle me semble en effet avoir facilité le recours à cette rhétorique démagogique (dont les auteurs, bien sûr, gardent l'entière responsabilité) en concentrant tout le débat sur le principe du droit de vote donnant ainsi l'impression qu'elle le revendique pour tous les étrangers présents au pays sans distinction -, négligeant d'introduire dans la discussion les conditions à remplir pour en profiter (durée minimum de séjour, interdiction de listes nationales, éventuellement pourcentage maximum d'étrangers par liste, voire dissociation du droit de

vote actif et passif, etc.) et sousestimant le sérieux de certains arguments contre l'octroi du droit de vote: il faut comprendre qu'à Larochette, avec 48,8 % d'étrangers (1981) on y voit un problème, ou l'argument de ceux qui disent qu'un conseil communal à majorité étrangère peut provoquer la faillite de la commune, puis se retirer dans sa patrie ... L'ASTI aurait donc davantage dû nuancer sa revendication afin d'éviter certains réflexes de peur parfaitement compréhensibles que n'hésitent pas à exploiter à l'heure actuelle quelques partis peu enclins à des scrupules.

P.S. Après la clôture de la rédaction un entre-filet dans "CSV-Profil" du 4 mai 1984 nous a appris que ds (Richard Ries) n'est pas l'auteur de l'article cité plus haut paru le 24 avril, mais qu'il d'agit de db ... Nous prions nos lecteurs de remplacer dans notre article donc le nom de R.Ries par celui de cet autre lâche anonyme Une correction de notre part n'était techniquement plus possible.